

# En Île-de-France, dans 14 % des couples, la femme et l'homme perçoivent un revenu équivalent

Insee Analyses Île-de-France • n° 151 • Mars 2022



En 2018, 1,7 million de couples de sexe différent vivent en Île-de-France. Au sein de ces couples âgés de 25 à 65 ans, l'écart de revenus d'activité atteint 32 % en défaveur des femmes. Ces écarts de revenus sont plus prononcés parmi les couples mariés ou avec des enfants. À l'inverse, les inégalités de revenus sont moins importantes pour les couples plus jeunes. Enfin, les couples dont les revenus sont élevés se caractérisent généralement par d'importants écarts en défaveur des femmes ; ces couples vivent surtout dans le centre de Paris et à l'ouest de la capitale.

Malgré les lois qui, depuis 50 ans en France, accompagnent la participation croissante des femmes au marché du travail, notamment dans certains métiers et secteurs, des inégalités entre femmes et hommes perdurent et se traduisent *in fine* par des écarts de rémunération. Ces écarts apparaissent amplifiés, lorsque l'on étudie les **revenus** des couples et les **contributions** respectives des femmes et des hommes en leur sein.

En Île-de-France, en 2018, une femme déclare en moyenne des revenus inférieurs de 32 % à ceux de son conjoint, soit environ 1 180 euros de moins chaque mois. Au niveau national, l'écart de revenus est globalement de même ampleur (32 %) mais les montants en jeu sont inférieurs à ceux de l'Île-de-France (850 euros par mois), les revenus étant moins élevés en province.

De manière générale, l'écart de revenus moyen entre une femme et un homme d'un même couple est supérieur à l'écart salarial observé dans l'ensemble de la population entre les femmes et les hommes. Ce constat s'explique notamment par le fait que tous les

actifs ne vivent pas en couple et que les femmes célibataires perçoivent des salaires globalement supérieurs à ceux des femmes vivant en couple (ces dernières représentent 62 % des 3,2 millions de femmes âgées de 25 à 65 ans hors retraitées). En 2018, le revenu moyen d'une femme vivant seule en Île-de-France est de 2 590 euros par mois contre 2 480 euros pour une femme en couple avec un homme. La situation est inversée pour les hommes : ceux vivant seuls disposent de revenus en moyenne nettement plus faibles que ceux vivant en couple (respectivement 2 880 euros et 3 660 euros).

## Une Francilienne sur quatre perçoit des revenus supérieurs à ceux de son conjoint

L'écart de revenus moyen au sein des couples masque des situations très différentes d'un couple à l'autre. En 2018, en Île-de-France, parmi les 1,7 million de couples constitués d'un homme et d'une femme, environ 14 % peuvent être considérés comme égalitaires en matière de revenus, c'est-à-dire que le

revenu du conjoint percevant le revenu le moins élevé est inférieur de 10 % maximum à celui de l'autre. Par exemple, l'écart est inférieur à 200 euros par mois dans le cas où le conjoint percevant le revenu mensuel le plus élevé du couple est de 2 000 euros. Lorsque les écarts dépassent ce seuil, la situation est en général favorable aux hommes : ces derniers sont les contributeurs majoritaires dans plus de 60 % des couples. Les situations où les femmes sont les principales contributrices aux revenus du couple concernent un couple sur quatre (25 % contre 22 % ailleurs en France) ► **figure 1**.

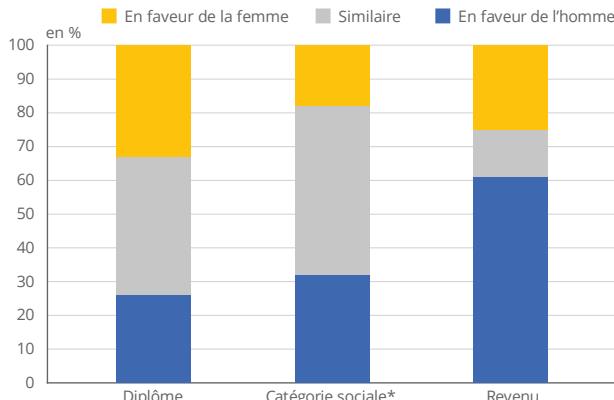
La position relative de la femme par rapport à son conjoint est très différente s'agissant du diplôme. Les situations d'homogamie sont relativement fréquentes : ainsi, dans plus de quatre couples sur dix, femme et homme possèdent des diplômes de niveau équivalent. Mais surtout, en lien avec la meilleure réussite des filles à l'école, les couples où la femme est plus diplômée que son conjoint sont plus nombreux que ceux dans la configuration inverse (33 % contre 26 %).

En partenariat avec :



Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité d'Île-de-France

► **1. Répartition des couples selon les écarts de diplôme, de catégorie sociale\* et de revenus en Île-de-France, en 2018**

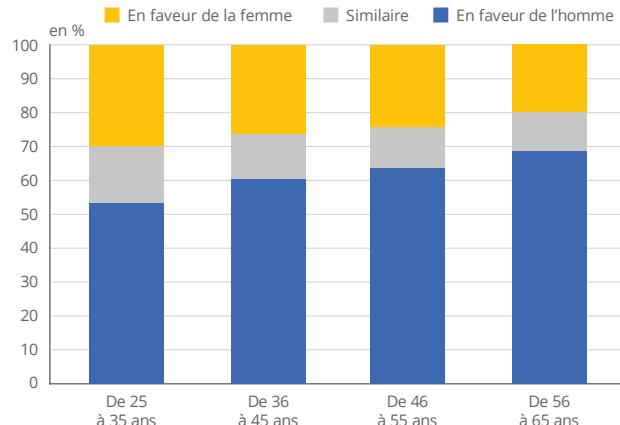


\* Les catégories sociales ont été classées selon quatre catégories ordonnées : cadres ou professions intellectuelles supérieures, indépendants (ces deux catégories sont non hiérarchisées) puis professions intermédiaires puis employés ou ouvriers.

**Lecture :** dans 26 % des couples, l'homme possède un diplôme de niveau supérieur à celui de la femme.

**Champ :** couples franciliens de sexe différent âgés de 25 à 65 ans.  
 Sources : Insee, Fidéli 2019, recensement de la population 2018.

► **2. Répartition des couples selon les écarts de revenus par tranche d'âge en Île-de-France, en 2018**



**Lecture :** dans 53 % des couples âgés de 25 à 35 ans, la femme perçoit des revenus inférieurs à son conjoint d'au moins 10 %.

**Champ :** couples franciliens de sexe différent âgés de 25 à 65 ans (âge du conjoint le plus rémunéré).

Source : Insee, Fidéli 2019.

Appréhendée ici par la catégorie sociale, la qualification des postes qu'occupent les femmes et les hommes témoigne d'une certaine homogamie. Mais en raison d'une insertion professionnelle moins facile et en dépit d'un niveau de diplôme supérieur en moyenne, les femmes sont plus nombreuses à occuper un emploi moins qualifié que celui de leur conjoint.

**Même avec des profils semblables, des écarts de revenus s'observent dans les couples**

La grande majorité des revenus étant d'origine salariale, les écarts observés au sein du couple traduisent des conditions d'emploi globalement défavorables aux femmes étant donné leur niveau de diplôme. Quand elles sont plus diplômées que leur conjoint, seules 36 % des femmes perçoivent des revenus supérieurs à ce dernier. Cette part est de 77 % dans la situation inverse, mais moins fréquente, d'hommes plus diplômés que leur conjointe.

Lorsqu'elles occupent un emploi plus qualifié que celui de leur conjoint, les femmes perçoivent en moyenne des revenus plus élevés et sont alors les principales contributrices aux revenus du couple. C'est principalement le cas des femmes occupant un emploi de cadre et vivant en couple avec un conjoint qui exerce une profession intermédiaire (écart de revenus de 10 % en leur faveur) ou qui occupe un poste d'employé ou d'ouvrier (écart de 25 %). De telles situations apparaissent cependant comme peu fréquentes (8 %). Les couples où l'homme occupe un poste de cadre et la femme est ouvrière, employée ou dans une profession intermédiaire sont deux fois plus nombreux (17 %). Les écarts de revenus dans ces configurations sont alors nettement plus importants : les hommes cadres gagnent en moyenne 2 620 euros de plus par mois que leur conjointe exerçant une profession intermédiaire, soit un écart de 51 % en défaveur des femmes. L'écart atteint même près de 60 % pour les employées ou les ouvrières en couple avec un homme cadre.

Les écarts de revenus au sein de couples existent aussi quand la femme et l'homme occupent des postes de niveau équivalent. Dans les couples de cadres, lesquels sont les plus fréquents en Île-de-France (un couple sur cinq), une femme gagne en moyenne 27 % de moins que son conjoint. Cet écart observé à catégorie sociale identique s'explique notamment par les secteurs d'activité dans lesquels les métiers respectifs des hommes et des femmes sont exercés. Au sein d'un couple de cadres (hors ingénieurs), l'homme occupe plus souvent un poste dans le commerce ou dans le secteur bancaire, tandis que la femme est plus souvent enseignante dans le second degré ou cadre de la fonction publique.

Plus généralement, les hommes occupent une palette plus diversifiée de métiers notamment dans les domaines où les rémunérations sont les plus élevées (finance, nouvelles technologies, industrie, etc.). Ainsi, dans le secteur industriel où le salaire net horaire moyen est de 22 euros, les hommes représentent 66 % des effectifs salariés. Les femmes à l'inverse sont très présentes dans les secteurs à plus faible rémunération horaire tels que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (77 % de femmes dans le secteur de la santé et de l'action sociale où le salaire horaire moyen est de 13 euros net).

► **Encadré – Politiques régionales en faveur de l'égalité femmes/hommes**

La préfecture de la région d'Île-de-France fait de l'égalité professionnelle et de l'autonomie économique des femmes une priorité des politiques publiques. Ainsi, depuis 2020, toutes les entreprises de plus de 50 salariés sont soumises au calcul de l'index « égalité professionnelle ». En outre, la préfecture de région soutient financièrement de nombreuses associations qui promeuvent la mixité des métiers (notamment dans le numérique), l'entrepreneuriat des femmes et l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi.

La Région Île-de-France a mis en place des politiques de soutien pour : promouvoir une orientation professionnelle non stéréotypée (dispositif Olympé) ; accompagner les créatrices d'entreprises ou entrepreneures innovantes ; permettre l'articulation des temps de vie (professionnelle / privée) via les modes de garde innovants ; soutenir les acteurs franciliens de l'égalité : Centre Hubertine Auclert, associations et acteurs locaux.

**Les écarts de revenus sont moins importants au sein des couples les plus jeunes**

Au sein des couples franciliens, les écarts en matière de revenus sont d'autant

moins importants que l'homme et la femme sont jeunes ► **figure 2**. En effet, la proportion de femmes dont les revenus sont inférieurs à ceux du conjoint est de 53 % pour les couples âgés de 25 à 35 ans (pour cette tranche d'âge, la femme perçoit en moyenne un revenu inférieur de 19 % à celui de son conjoint). Elle atteint près de 70 % pour les couples âgés de 56 à 65 ans. La femme perçoit alors en moyenne un revenu inférieur de 42 % à celui de son conjoint. Ces différences selon les tranches d'âges s'expliquent par plusieurs facteurs. Aux âges les plus avancés, les femmes ont eu des carrières professionnelles moins linéaires que leurs conjoints, en lien notamment avec la naissance d'enfants. Pour articuler vie personnelle et vie professionnelle, celles-ci ont pu avoir tendance, plus que leurs homologues masculins, à diminuer leur temps de travail ou leur ambition professionnelle.

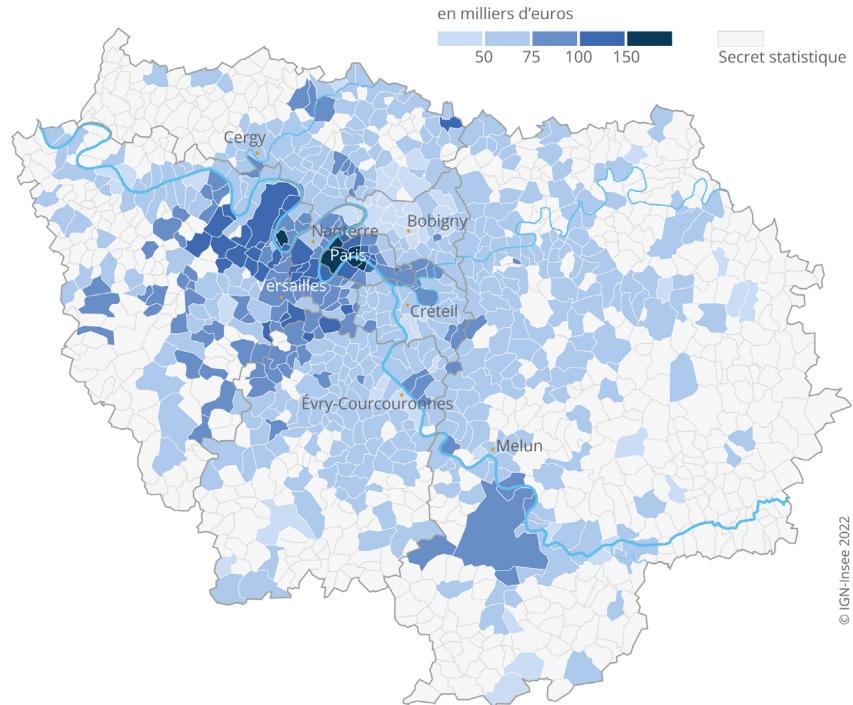
Les différences entre couples selon leur âge ne tiennent pas uniquement au déroulement des carrières et aux trajectoires personnelles ou professionnelles divergentes. La situation plus favorable des couples les plus jeunes est aussi, en effet, celle de générations plus égalitaires. Les femmes les plus jeunes sont plus diplômées à la fois que leurs aînées et que les hommes du même âge. Cela contribue à resserrer les écarts de revenus vis-à-vis de leur conjoint, ces écarts continuant de trouver en partie leur source dans des choix de secteurs d'activité différents.

### Plus le nombre d'enfants augmente, plus le taux d'activité des femmes décroît

Les écarts de revenus au sein des couples semblent se réduire : en 2018, au niveau national, sur une population similaire, les écarts entre femme et homme d'un même couple sont estimés en moyenne à 32 %, contre 42 % en 2011. Plus généralement, au cours des dernières décennies, l'évolution du taux d'activité des femmes se traduit par une tendance vers davantage d'égalité. En 2018, 81 % des femmes âgées de 25 à 65 ans sont actives en Île-de-France, une proportion proche de celle des hommes (88 %).

En 2018, l'écart entre les taux d'activité féminin et masculin explique toujours, au moins en partie, les écarts de revenus au sein des couples. Ces écarts sont accentués en défaveur des femmes au fur et à mesure que le nombre d'enfants augmente dans le couple. En particulier, lorsqu'elles ont trois enfants ou plus, 78 % des femmes sont actives et leurs revenus sont alors inférieurs en moyenne de 44 % à ceux de leur conjoint. Dans les

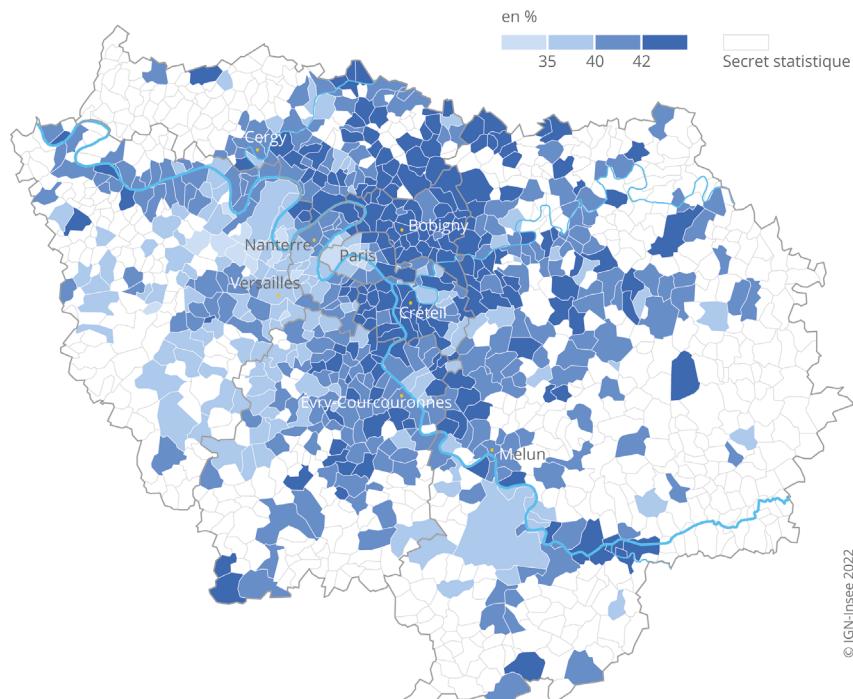
### ► 3. Revenu annuel moyen des couples par commune francilienne, en 2018



**Lecture :** le revenu annuel moyen des couples dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris est de 100 200 euros.  
**Champ :** couples de sexe différent âgés de 25 à 65 ans.

*Source : Insee, Fidéli 2019.*

### ► 4. Contribution du revenu de la femme au revenu du couple par commune francilienne, en 2018



**Lecture :** la contribution moyenne du revenu de la femme au revenu du couple est de 39,6 % dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Champ :** couples de sexe différent âgés de 25 à 65 ans.  
*Source : Insee, Fidéli 2019.*

couples sans enfant, les femmes sont plus souvent actives (92 % des cas) et les écarts de revenus entre femme et homme sont moindres (25 % en défaveur de la femme). Au-delà des situations d'inactivité, le temps partiel, plus fréquent chez les femmes

avec enfant(s), peut aussi contribuer aux écarts de revenus.

Dans les familles nombreuses (trois enfants ou plus), 68 % des femmes perçoivent des revenus inférieurs à ceux

de leur conjoint, contre 56 % pour les couples sans enfant. Les couples mariés sont, en outre, ceux où les plus gros écarts sont observés en défaveur des femmes, sans doute parce que la présence d'enfants y est plus fréquente et que les conjoints concernés, plus âgés, perçoivent des revenus plus élevés.

## Plus le revenu du couple est important, plus les écarts sont prononcés en défaveur des femmes

L'écart de revenus entre l'homme et la femme est fortement corrélé aux revenus du couple. Chez les couples aux revenus modestes ou de classe moyenne, la situation est la plus égalitaire : les contributions des femmes aux revenus du couple y atteignent 45 % contre 55 % pour celles des hommes. À l'inverse, dans les couples les plus aisés, la contribution des femmes s'élève à 34 % contre 66 % pour les hommes. Ce phénomène peut être rapproché des écarts plus importants de salaire entre hommes et femmes à diplôme donné, pour les diplômes les plus élevés.

En lien avec la géographie des revenus en Île-de-France, les territoires où l'égalité entre femme et homme au sein des couples est la plus visible se situent davantage à l'est de la région, notamment en Seine-Saint-Denis ► **figures 3 et 4**. Dans ce département, la contribution moyenne des femmes aux revenus du couple atteint 43 % (respectivement 57 % pour les hommes), soit 4 points de plus que dans les Yvelines où la contribution des femmes est minimale (39 %). La situation de la Seine-Saint-Denis est d'autant plus particulière que le taux d'activité des femmes y est plus bas (75 % contre 86 % chez les hommes) qu'ailleurs (entre 79 % et 85 % dans les autres départements franciliens), en lien notamment avec la surreprésentation des familles nombreuses, des personnes

## ► Sources

L'étude porte principalement sur les données **Fidéli** (Fichier démographique sur les logements et les individus). Cette source administrative regroupe notamment des données de la taxe d'habitation, des propriétés bâties, des impôts et des déclarations de revenus.

**L'Échantillon démographique permanent (EDP)** est un panel sociodémographique de grande taille mis en place en France, pour étudier la fécondité, la mortalité, les parcours familiaux, les migrations géographiques au sein du territoire national, la mobilité sociale et la mobilité professionnelle, les carrières salariales et les niveaux de vie ainsi que les interactions possibles entre ces différents aspects.

## ► Pour comprendre

Le champ retenu pour cette étude est celui des couples composés d'un homme et d'une femme vivant dans le même logement en Île-de-France, âgés de 25 à 65 ans et dont le revenu principal déclaré ne provient pas d'une retraite ou d'une pension alimentaire. Les couples de même sexe ne sont donc pas dans le champ de l'étude. Les couples ayant un revenu annuel ne dépassant pas 10 000 euros ont été exclus.

Le **revenu** considéré ici comprend les revenus individuels d'activité qui ont été déclarés à l'administration fiscale (salaires, revenus des indépendants, indemnités de chômage, pensions et allocations de retraite dans le cas où elle n'est pas déclarée comme origine principale de revenu). Il ne comprend pas les revenus du patrimoine et les prestations sociales. Les revenus du couple correspondent à la somme des revenus individuels des deux conjoints. Le revenu de la femme est considéré comme équivalent à celui de l'homme quand l'écart est inférieur à 10 %.

Dans un couple, la **contribution de la femme** représente la part du revenu qu'elle a perçu dans le total des revenus individuels perçus par le couple. La contribution vaut 50 % si les revenus de l'homme et de la femme sont égaux, 0 % si l'homme perçoit des revenus mais pas la femme, 100 % si la femme perçoit des revenus mais pas l'homme.

Les écarts de revenus au sein des couples ont été modélisés afin de déterminer les variables les plus explicatives (régression linéaire). Cette modélisation a confirmé la significativité de certaines caractéristiques comme le revenu du couple, la différence de niveau de diplôme et de qualification, la présence d'enfants ou encore le département. D'autres variables sont apparues comme non significatives ; c'est le cas par exemple de la différence d'âge entre les deux conjoints.

peu ou pas diplômées et des personnes d'origine immigrée.

Dans les territoires de l'ouest francilien, la situation professionnelle très favorable du conjoint explique des écarts de revenus très défavorables aux femmes.

Ainsi, c'est dans les communes les plus riches d'Île-de-France que les inégalités en matière de revenus au sein du couple sont les plus fortes. À Paris, dans les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements, au Vésinet (Yvelines) et à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), communes au sein desquelles les revenus annuels des couples sont les

plus élevés (supérieurs à 150 000 euros en moyenne), les femmes perçoivent des revenus près de deux fois inférieurs à ceux de leur conjoint (contribution comprise entre 30 % et 35 % pour la femme dans le revenu total du couple). La part élevée de cadres dans l'ouest parisien, ainsi que des décisions, au sein des couples, relatives à la prise en charge et l'éducation des enfants, peuvent expliquer cette moindre contribution financière des femmes.

À l'inverse, dans les communes les plus pauvres d'Île-de-France, celles où le revenu annuel du couple ne dépasse pas 46 000 euros, la contribution des femmes dépasse très souvent 42 %. C'est le cas de La Courneuve, mais aussi d'Aubervilliers, de Drancy et Dugny, toutes situées en Seine-Saint-Denis. ●

Kevin Chaput, Pierre Laurent, Élisabeth Prevost, David Veal (Insee) ; Carine Camors (L'Institut Paris Region) ; Annaïck Morvan (Préfecture de la région Île-de-France)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► Pour en savoir plus

- **L'Institut Paris Region**, planches d'infographies « Les Franciliennes », mars 2022, « Regards sur les inégalités entre les femmes et les hommes », 2011.
- **Direction générale de la cohésion sociale**, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », *Chiffres-clés*, Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), édition 2021.
- **Georges-Kot S.**, « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.
- **Bayardin V., Drieux S., Tissot I.**, « Femmes et hommes dans les couples bi-actifs franciliens : des comportements professionnels différents, surtout en grande couronne », *Insee Flash Île-de-France* n° 42, mai 2019.
- **Morin T.**, « Écarts de revenus au sein des couples - Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première* n° 1492, mars 2014.

